

**Mission départementale
Scolarisation en maternelle**

Affaire suivie par :

Mireille CAGNIONCLE
IEN Conseillère technique
Mission maternelle et MRH

Téléphone
01 64 41 27 63

Nathalie VILETTE
CPD maternelle

Téléphone
01 64 41 27 01

Secrétariat :

Christine Wanlin

Téléphone
01 80 39 61 74

Mél.

Ce.77matemelle@ac-creteil.fr

20 quai Hippolyte Rossignol
77010 MELUN CEDEX

Melun, le 18 juin 2019

Madame la Directrice académique
des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne

à

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs
d'écoles maternelle et primaire
Mesdames et Messieurs les enseignantes et enseignants
d'écoles maternelle et primaire

s/c de Mesdames les Inspectrices, Messieurs les
Inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : Modalités de rentrée 2019 à l'école maternelle

Référence : Circulaire de rentrée 2019 Note de service 2019-087 du 28-05-2019

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des modalités d'aménagement des temps de rentrée pour les élèves scolarisés en classe maternelle que je souhaite voir appliquer dans l'ensemble des écoles maternelles et primaires du département pour la rentrée de septembre 2019.

La date de rentrée reste pour tous les élèves (PS/MS/GS) celle de la rentrée officielle.

Il est possible d'envisager, **exclusivement pour les PS**, une rentrée assouplie au niveau du temps de présence à l'école le premier jour et les jours suivants sans excéder la semaine selon les besoins des enfants. Cependant cette organisation doit permettre à l'ensemble des enfants de PS d'être présents sur des temps significatifs, continus et progressifs durant cette première semaine de septembre.

La circulaire de rentrée 2019 met l'accent « sur le rôle crucial de ces trois années de la vie dans le développement affectif et intellectuel de l'enfant ». Aussi les aménagements proposés visent à satisfaire le besoin de sécurité affective et d'attachement du jeune enfant pour cette première scolarisation à l'école maternelle, indispensable pour favoriser leur entrée dans les apprentissages.

La qualité de l'accueil est également fondamentale pour construire des relations de confiance entre les parents ou responsables de l'enfant et l'équipe pédagogique.

Les ATSEM « figures d'attachement importantes » pour les jeunes élèves participent activement « à leur sécurité matérielle et affective » et prennent toute leur place dans ces organisations.

Ce projet d'accueil assoupli devra être présenté pour accord aux familles, en aucun cas il ne peut être rendu obligatoire. En cas d'impossibilité des parents, les élèves seront scolarisés dès le premier jour à temps plein.



Ce projet devra être transmis pour accord à l'IEN de circonscription.

Je vous remercie de bien vouloir intégrer ces éléments dans la préparation de la rentrée 2019 et vous souhaite une bonne fin d'année scolaire.

2

La Directrice académique des services
de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne

Valérie DEBUCHY